

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-344
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a adopté le *Règlement numéro 2025-444 portant sur la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures additionnelles relatives à l'octroi de contrats par la Municipalité, notamment quant à la faculté d'accorder des contrats de gré à gré, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 2025-344 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église, à Saint-Claude (Québec) J0B 2N0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit, il est également sur le site internet.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Claude, ce 14 janvier 2025.

FRANCE LAVERTU
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Claude certifie par la présente avoir publié, en date du 14 janvier 2025, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2025-344 portant sur la gestion contractuelle* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau municipal, bureau de poste, bibliothèque ainsi que l'info de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 janvier 2025.

FRANCE LAVERTU
Directrice générale et secrétaire-trésorière